Dossier de presse
Septembre 2021

L'ÉNERGIE SOLIDAIRE
NOTRE ENGAGEMENT POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Depuis près de deux ans, le monde de la santé est fortement sollicité. À la gestion de crise s'est ajouté le besoin de réformer en profondeur notre système de santé. De chaque réforme du financement dépendra la capacité de notre système de soin et d'accompagnement à répondre aux besoins de chacun, quelque soit l'âge, la pathologie ou le handicap. Face à ces enjeux colossaux qui touchent aux financements mais aussi à l'organisation, la FEHAP poursuit son combat pour que ces réformes soient équitables et permettent à nos établissements de rester agiles et solidaires.

Le privé solidaire est reconnu pour son modèle vertueux. Pour maintenir ce cap, la FEHAP a élaboré un nouveau projet stratégique qui met l'accent sur l'inclusion, la formation et la valorisation du secteur privé solidaire.

2022 sera marquée par l'élection présidentielle, un rendez-vous incontournable pour tous les Français. La FEHAP présente La Voix Solidaire, une plateforme participative qui offre l'opportunité à n'importe quel citoyen de contribuer aux plaidoyers qui seront remis aux candidats et ainsi, faire bouger les lignes en matière de santé.

LA FEHAP
FAIT LE POINT SUR LES RÉFORMES ET SES ACTUALITÉS

- Dans le sillage des mesures du Ségur et de la Mission Laforcade, point sur les réformes en cours et attendues
- Rendre la santé de demain plus solidaire ? Présentation du projet stratégique 2021 – 2025
- La FEHAP force de proposition pour la présidentielle 2022 : lancement de la plateforme participative La Voix Solidaire

FEHAP
Santé Social - Privé Solidaire

L'ATTRACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA SANTÉ RESTE LE PRINCIPAL DÉFI À RELEVER POUR LE SECTEUR

La FEHAP constate que l'urgence absolue pour les secteurs du soin et de l'accompagnement réside dans sa capacité à attirer de nouvelles forces vives.

La FEHAP considère que la première mesure de sécurisation réside dans la revalorisation des salaires et des perspectives professionnelles. Elle perçoit positivement les mesures Ségur 1, destinées aux personnels qui travaillent dans les établissements sanitaires et les EHPAD. La fédération restera néanmoins attentive quant à la pérennisation du financement de ces revalorisations. La FEHAP se réjouit que les personnels soignants des SSIAD et des établissements et services médico-sociaux du handicap soient également augmentés.

La FEHAP plaide pour maintenir les emplois du soin et de l'accompagnement attractifs, notamment pour les personnels déjà en poste. Pour ce faire, elle souhaite passer d'une approche « métiers », vers une logique axées sur « les parcours longs ». Cela implique d'investir sur les promotions, la formation professionnelle, les certifications tout au long de la vie et le développement des compétences.

La FEHAP participe aux objectifs ambitieux en matière d'apprentissage et de formation professionnelle que se sont fixées les fédérations du privé non-lucratif, à savoir la multiplication par deux du nombre d'apprentis en trois ans et le recrutement définitif de 50 % des post-apprentissage.

La FEHAP souhaite attirer de nouveau talents ou des primo-entrants sur le marché du travail, vers les métiers du sanitaire, social et médico-social. Afin de séduire ces publics, elle propose que l'ensemble des acteurs s'associent aux pouvoirs publics, afin de proposer des campagnes de communication massives, à l'instar de celles lancées par le Ministère des Armées.

SÉGUR DE LA SANTÉ ET MISSION LAFORCADE : DES INIQUITÉS DE TRAITEMENT DEMEURENT

Le Ségur de la Santé, puis la Mission Laforcade, ont permis de grandes avancées en termes de revalorisations salariales, mais aussi en matière de sécurisation financière de nombreux établissements. La FEHAP soutient donc pleinement les décisions du gouvernement dont les impacts se sont faits positivement ressentir, et qui ont également mis en lumière les professionnels qui se sont dévoués tout au long de la pandémie.

Si d'importants progrès ont été accomplis, quelques trous dans la raquette subsistent. Ils concernent principalement les personnels du médico-social et du social, ou certaines iniquités de traitement demeurent entre le service public et le privé solidaire (ex : revalorisations accordées à l'ensemble des salariés des établissements pour PH publics adossés à des hôpitaux et à des EHPAD alors que seuls les soignants des établissements et services privés solidaires en bénéficient, pas de participation financière des établissements publics aux revalorisations des professionnels de l'accompagnement contrairement à notre secteur…).

Dans le détail, la FEHAP déplore que les enveloppes financières demeurent insuffisantes. Les enveloppes financières attribuées à notre secteur ne permettent pas de couvrir les engagements pris par le gouvernement. Sur le Ségur 1, la FEHAP constate une insuffisance de financement de près de 14 % dans ses structures. Sur le Ségur 2, la FEHAP observe que la masse salariale de référence a été sous-estimée par rapport au public, ce qui réduit à proportion la revalorisation des soignants. Nous avons interpelé le ministre de la santé sur ce sujet à plusieurs reprises. Le problème est reconnu mais sans réponse à ce jour pour le résoudre.

Des secteurs d'activité du Privé Solidaire ont été exclus des revalorisations. La FEHAP demande l'équité de traitement pour l'ensemble des personnels – soignants et non soignants, sans discrimination entre les secteurs. Elle évalue le besoin de financement à 58,5 M€ pour assurer la revalorisation des 10 889 emplois temps plein identifiés au sein des centres régionaux de coordination des dépistages des cancers, centres de santé, siège, médecins du médico-social, etc.

La FEHAP considère que la concrétisation de l'accord de méthode Laforcade, qui prévoit la revalorisation des professionnels du soin et de l'accompagnement dans le secteur du Handicap financé par l'Assurance Maladie, permettra de sécuriser les structures qui ont été affaiblies durant la crise.

Sur la revalorisation spécifique des professionnels de l'accompagnement, elle évalue le besoin de financement à 370 M€ pour l'ensemble du secteur Privé Solidaire. Cette enveloppe permettrait d'assurer l'alignement des rémunérations des 60 000 ETP (employés temps plein) financés par l'Assurance Maladie et l'État.

Nous restons en attente de l'engagement des Départements sur les revalorisations des professionnels des établissements et services sous leur autorité.

L'APPROCHE POPULATIONNELLE ET TERRITORIALISÉE COMME MODÈLE DE SANTÉ D'AVENIR

La FEHAP tire des enseignements de la crise et propose de faire évoluer le modèle structurel de la santé en France, vers plus de responsabilité populationnelle et territoriale. L'expérience démontre qu'au pic de la pandémie, les établissements gagnaient en efficacité et en réactivité lorsque le carcan réglementaire était allegé des procédures. La confiance retrouvée dans les acteurs de terrain a permis de s'adapter immédiatement aux besoins de la population.

A la lumière de cette expérience, la FEHAP milite pour qu'une réforme des contrats d'objectifs et de moyens soit véritablement lancée. Elle permettrait de mieux ancrer l'action en santé en fonction des réels besoin d'une population sur un territoire, tout en responsabilisant les acteurs à travers un contrôle a posteriori.

LES SPÉCIFICITÉS DU MODÈLE SOLIDAIRE DOIVENT ÊTRE PRISE EN COMPTE DANS LES RÉFORMES DE FINANCEMENT

La FEHAP soutient les objectifs des différentes réformes du financement qui se concrétisent (urgences, SSR, psychiatrie, HAD). Elle reste cependant en attente de la signature d'un protocole de méthode qui représente le seul cadre commun capable d'apporter de la visibilité, de l'anticipation et des mesures d'accompagnement à l'ensemble des acteurs.

Concernant les Urgences, la FEHAP souhaite que la révision des financements des services d'urgences soit adaptée aux particularismes de chaque territoire. Il s'agit de passer d'une logique qui repose uniquement sur le niveau d'activité, vers une approche qui se focalise plus sur l'intensité de la prise en charge. Pour ce faire, la fédération préconise un financement majoritairement axé sur une dotation populationnelle, qui serait complétée en grande partie sur les recettes tirées de l'activité et d'une dotation complémentaire à la qualité.

Concernant les SSR (soins de suite et de réadaptation) et la Santé mentale, la FEHAP souhaite une plus forte sécurisation de l'avenir par la réalisation de simulations en amont, afin d'offrir plus de visibilité aux établissements leur permettant ainsi d'anticiper les évolutions budgétaires.

La FEHAP regrette le rythme saccadé de la réforme du financement du secteur handicap, concernant notamment les travaux SERAFIN-PH qui devaient favoriser les parcours de vie sans rupture pour les personnes. De plus, la fédération propose un scénario alternatif de financement de la compensation du handicap, qui nécessiterait de fusionner la prestation de compensation de handicap (PCH) et l'ONDAM médico-social.

La FEHAP demande de nouvelles ressources pour la branche Autonomie, afin de financer le grand âge à hauteur des besoins à hauteur de 10Md€. Elle a d'ailleurs sur ce sujet fait des propositions dans le cadre de la mission Vachey. (Augmentation de la CSG, réforme des droits de succession, réforme de l'impôt sur les revenus pour les retraités…).

La FEHAP demande que les particularités du secteur solidaire soient prises en considération dans la réforme du modèle de financement de la dotation socle des MERRI - Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation. Pour la FEHAP qui compte parmi ses adhérents plusieurs fleurons qui réalisent des prouesses médicales internationalement saluées, l'innovation revêt un intérêt primordial. La fédération souhaite que les modèles R&D émergents soient valorisés et appelle à une coopération étroite en matière de recherche.

L'APPROCHE DOMICILIAIRE REPRÉSENTE UN ENJEU MAJEUR POUR LA PROMOTION D'UNE SANTÉ DE PROXIMITÉ PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

La création de la cinquième branche de la sécurité sociale en 2020 relative à la gestion du risque autonomie a permis de reconnaître les aspirations de nos

concitoyens en situation de fragilité en reconnaissant cette politique publique comme étant un des piliers de la protection sociale en France. Si des liens renforcés doivent être faits entre la nouvelle branche et les aides directes aux personnes versées par les départements (APA/PCH), l'ambition de la nouvelle branche autonomie est évidemment d'être le moteur des politiques de soutien à l'autonomie présentant les enjeux suivants :

- Mieux prendre en compte les besoins et les attentes des personnes en situation de fragilité
- Réussir l'ambition du virage domiciliaire
- Réduire, en lien avec les ARS et les conseils départementaux, les inégalités concernant la répartition de l'offre médico-sociale et des ressources allouées aux établissements et services pour personnes âgées et handicapées

En attendant cette réforme nécessaire :

La FEHAP appelle à la finalisation de la réforme des SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile), de leur financement mais plaide également pour qu'une vision ambitieuse et structurante soit offerte aux acteurs du domicile.

Concernant les SSIAD, il convient de mieux prendre en compte les particularités des profils des patients et la complexité de certaines poly-pathologies. Nous soutenons la consultation menée par le Ministère chargé de l'autonomie, afin de coconstruire un projet équilibré en prise avec la réalité du terrain.

Sur le plan opérationnel, la FEHAP demande à obtenir des éclairages sur les orientations politiques relatives aux SSIAD : création de nouvelles places, augmentation des dotations de financement, logique de convergence tarifaire à moyens constants…

Ce mouvement de généralisation des services polyvalents (aide et soins) à domicile doit s'accompagner de la définition d'un cahier des charges fixant des prestations minimales pour la dimension d'aide et d'accompagnement et d'une démarche de structuration de ces services au sein des territoires permettant d'en faire des acteurs crédibles de la prévention au domicile en lien avec les professionnels de santé libéraux. Les SAAD dans le futur se verraient dans l'obligation de contractualiser avec les autorités publiques, avec l'identification de prestations financées par la collectivité (APA-PCH) et des prestations additionnelles payantes.

La réforme de l'hospitalisation à domicile (HAD) va permettre une évolution de l'accompagnement des personnes. A titre d'exemple, les protocoles de chimiothérapie orale ou encore le traitement par oxygénothérapie des patients souffrant de la covid 19 seront facilités.

LE SECTEUR SOCIAL DOIT ÊTRE TOUT AUTANT CONSIDÉRÉ QUE CELUI DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

La gestion de crise sanitaire de la Covid 19 a été un révélateur de fragilités dans le portage des politiques publiques sanitaires et sociales en France. Si le champ sanitaire et médico-social ont été pris en compte, les politiques sociales ont été les parents pauvres de la gestion de la crise sanitaire alors même que les besoins étaient nombreux. Qu'elles soient décentralisées (protection de l'enfance, insertion…) ou soumises à des plans d'économies drastiques (secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion), il est important, à l'aune d'échanges politiques importants, de redonner ses lettres de noblesse à un secteur qui accompagne les personnes les plus fragiles socialement.

L'IMPLICATION DES DÉPARTEMENTS EST INDISPENSABLE

Acteurs incontournables du portage des politiques publiques de l'action sociale et médico-sociale, les conseils départementaux renouvelés cette année doivent faire face à des enjeux rendus particulièrement sensibles depuis la crise sanitaire. Si la réduction des inégalités territoriales est un défi qui incombe à l'Etat, les conseils départementaux doivent être à la hauteur du pilotage et des enjeux de financement des politiques qui leur ont été confiées par le législateur. Si cela est vrai pour les politiques publiques où ils sont seuls à la manœuvre, la création de la branche autonomie les oblige également à investir les compétences médico-sociales qui sont les leurs, d'attribution des aides liées à la compensation des handicaps et de la perte d'autonomie.

LA SANTÉ DE DEMAIN DEVRA ÊTRE PLUS SOLIDAIRE - PRÉSENTATION DU PROJET

L'ÉNERGIE SOLIDAIRE POUR DEMAIN

STRATÉGIQUE 2021 - 2025

L'année 2021 voit la naissance du nouveau projet stratégique de la FEHAP. Il propose une vision, des engagements et des objectifs mobilisateurs. Il vise à construire un futur de la santé plus solidaire, à renforcer la contribution aux soins et à l'accompagnement de tous et de renforcer l'impact positif sur la société.

Ses principaux axes s'articulent autour de sujets chers à la fédération : les personnes soignées et accompagnées, les métiers, l'organisation de notre système de santé, l'innovation, l'économie sociale et solidaire (ESS) à laquelle nous appartenons.

Il s'agira pour les cinq années qui viennent de :

- Co-construire en permanence avec les personnes soignées et accompagnées et leurs représentants
- Prendre en compte les publics en situation de vulnérabilité dans toutes nos propositions et actions
- Soutenir l'attractivité de nos métiers, former et développer les compétences
- Faire évoluer la convention collective dans le dialogue et la négociation
- Accompagner sur les territoires nos adhérents dans les restructurations et évolutions du secteur
- Promouvoir l'innovation et l'approche par le parcours de vie au sein de nos pratiques et organisations
- Défendre les intérêts et les valeurs du privé solidaire, partie prenante de l'ESS
- Apporter une vision d'avenir pour notre système de santé et de solidarité et d'influencer son évolution

La déclinaison du projet stratégique de la FEHAP s'organisera autour de deux logiques complémentaires, qui seront d'ailleurs déclinées lors du 46e Congrès de la FEHAP :

- L'approche territoriale qui devra favoriser la coopération des acteurs, la proximité et une souplesse retrouvée dans l'organisation du soin et de l'accompagnement
- Et l'attractivité des métiers

La Voix Solidaire

UNE CONSULTATION CITOYENNE
POUR AGIR
SUR LA PRÉSIDENTIELLE 2022

A l'occasion de l'élection présidentielle de 2022, la FEHAP lance dès aujourd'hui La Voix Solidaire, une plateforme de participation citoyenne dédiée à la santé. Son objectif : donner la parole à tous pour co-construire un plaidoyer et peser sur les programmes politiques des candidats.

Alors que de nombreux citoyens sentent que la décision politique se fait à leur encontre, La Voix Solidaire offre la possibilité à tous, de participer à la construction du futur modèle de santé publique en France. Cette démarche innovante et nouvelle pour la FEHAP répond à la demande croissante de démocratie participative et de participation directe des citoyens à des projets collectifs. Cette initiative s'inscrit donc dans une approche horizontale, équitaire et résolument inclusive.

Il s'adresse aux adhérents du secteur privé solidaire, aux professionnels du soin et de l'accompagnement, aux personnes soignées et accompagnées, à leurs familles, à la société civile, en somme à l'ensemble des Français.

Un outil facile à prendre en main

La plateforme se décline en trois parties :

- Découvrir les programmes des candidats, des plaidoyers, des livres blancs, des rapports
- Débattre avec des personnalités et des candidats lors de visio-conférences
- Contribuez en déposant vos propositions afin d'alimenter les plaidoyers de La Voix Solidaire. Chacun pourra participer, mais également commenter ou voter pour les propositions qu'ils jugent les meilleures.

Accessible dès à présent :

lavoixsolidaire.fehap.fr

Les contributions seront fermées fin janvier. Une campagne de communication digitale permettra de promouvoir la plateforme tout au long de sa durée de vie.

La Voix Solidaire

Présidentielle 2022

Partagez vos idées pour la santé de demain

Contact

Maryse de Wever, Directrice de la communication et des relations institutionnelles
maryse.dewever@fehap.fr
06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Armand Suicmez, Responsable Affaires publiques
armand.suicmez@fehap.fr
01 53 98 95 44 - 06 32 41 54 80